

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023\_04\_060-DE

S'LO

Département du Gard  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2023-04-060**  
**Séance du 05 avril 2023**

**Objet : accord ratification de la convention « Mission Chaleur Renouvelable 30 » avec la  
Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
22	7	4

VOTE	Contre : 0
A l'unanimité	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 27 mars 2023.

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Raymond MASSE, Sylvain HILLE, Ali OUATIZERGA, Michel SELLENS, Claude ROUX, Alain POMMIER, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C.BAUME, Sandrine ANGLEZAN procuration à M.FOND-THURIAL, Carine BOISSEL procuration à S.HILLE, Nicole SAGE procuration à P.BERTHOMIEU, Catherine HERBET procuration à R.MASSE, FOURNIER Marilyne procuration à J. OBID, Pascale BORDES procuration à A. POMMIER

**Conseillers municipaux absents :** Mourad ABADLI, Fatiha EL KHOTRI, Thierry VINCENT, Audrey BLANCHER

**Secrétaire de séance :** Michel SELLENS

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023\_04\_060-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Objet : accord ratification de la convention « Mission Chaleur Renouvelable 30 » avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014 -173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu la convention cadre « Action Cœur de Ville » signée le 08 octobre 2018 et ses avenants,  
Vu l'arrêté préfectoral n°30-2019-7-20-005 portant homologation de la convention cadre action cœur de ville de Bagnols-sur-Cèze en convention d'opération de revitalisation du territoire date du 24 juillet 2019,

Vu le plan stratégique de revitalisation du centre-ville de Bagnols-sur-Cèze présenté lors du comité de pilotage du 22 janvier 2020,

Vu la saisine de la commune de Bagnols-sur-Cèze le 23 janvier 2020 à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour assurer une veille foncière sur le périmètre ORT,

Vu la convention Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en Rénovation Urbaine (OPAH-RU) du 16 décembre 2020,

Considérant la nécessité d'un accompagnement par différents experts notamment thermiques pour participer au développement d'un système de réseau de chaleur et de refroidissement,

Considérant que les missions de la « Mission Chaleur Renouvelable 30 » portée par la CCI du Gard visent à apporter une assistance à la commune sur l'ensemble du développement de ce projet allant des études de faisabilité jusqu'à sa phase opérationnelle et le suivi des consommations d'énergie après la première année d'installation du réseau,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 22 mars 2023,

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de valider la convention de partenariat « Mission Chaleur Renouvelable 30 » entre la Ville et la CCI du Gard ci-annexée,
- de conduire l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,

Envoyé en préfecture le 12/04/2023  
Reçu en préfecture le 12/04/2023  
Publié le  
ID : 030-213000284-20230405-2023\_04\_060-DE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 05 avril 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 13 AVR. 2023

et publié le 13 AVR. 2023



La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)